

**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 7 février 2017, 20h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : **29**

Nombre de membres présents : **22**

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : **29**

L'an deux mil dix-sept, le 7 février à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le **1^{er} février 2017**, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été **affichée le 1^{er} février 2017**.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, VONNER Roger, MOUNY Valérie, LEGER Aurélie, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, ALLIOD Christian, MERIAUX Laurence, HARS Chantal, COMBE Marina, BECHIS Eric, SABARA Corinne, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, IBRAHIM Siti, T'KINT DE ROODENBEKE Etienne, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER Jean-Loup, GRATTAROLY Stéphane.

Pouvoirs :	M. COULON Alexandre	à	M. CLAVEL Matthieu
	M. PAILLARD Christophe	à	M. RAPHOZ Daniel
	M. TRAN DINH Thao	à	M. RIGAUD Didier
	M. MEYLAN François	à	M. KASTLER Jean-Loup
	MME LISACEK Frédérique	à	MME FRANQUET Christine
	MME HALLER Céline	à	M. VONNER Roger
	M. LY Chun-Jy	à	M. ALLIOD Christian

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 10 janvier 2017 ont été affichés le 16 janvier 2017.

RESUME DES DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (M. COULON Alexandre à M. CLAVEL Matthieu, M. PAILLARD Christophe à M. RAPHOZ Daniel, M. TRAN DINH Thao à M. RIGAUD Didier, M. MEYLAN François à M. KASTLER Jean-Loup, MME LISACEK Frédérique à MME FRANQUET Christine, MME HALLER Céline à M. VONNER Roger, M. LY Chun-Jy à M. ALLIOD Christian), il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. GRATTAROLY Stéphane est désigné à l'unanimité des présents pour remplir cette fonction.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 janvier 2017.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2017 est adopté à 28 voix pour et 1 abstention (BECHIS Eric).

3. Garantie financière sollicitée par Dynacité pour l'acquisition de deux logements PLS au 4, chemin des Fleurs à Ferney-Voltaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde par 25 voix pour et 4 abstentions (UNAL Khadija, LEGER Aurélie, BECHIS Éric et KASTLER Jean-Loup) sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de deux lignes de prêt d'un montant global de 248 000 €, souscrit par DYNACITE auprès de la Caisse des dépôts et des consignations. Il s'engage par 25 voix pour et 4 abstentions (UNAL Khadija, LEGER Aurélie, BECHIS Éric et KASTLER Jean-Loup), pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. Il autorise par 25 voix pour et 4 abstentions (UNAL Khadija, LEGER Aurélie, BECHIS Éric et KASTLER Jean-Loup), le maire ou un adjoint délégué à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous documents relatifs à ce cautionnement.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition de deux logements PLS (prêt locatif social) en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) au 4 chemin des Fleurs à Ferney-Voltaire.

4. Garantie financière sollicitée par Dynacité pour l'acquisition de neuf logements PLUS et cinq logements PLAI au 4, chemin des Fleurs à Ferney-Voltaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde par 25 voix pour et 4 abstentions (UNAL Khadija, LEGER Aurélie, BECHIS Éric et KASTLER Jean-Loup) sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de quatre lignes de prêt d'un montant global de 1 301 500 €, souscrit par DYNACITE auprès de la Caisse des dépôts et des consignations. Il s'engage par 25 voix pour et 4 abstentions (UNAL Khadija, LEGER Aurélie, BECHIS Éric et KASTLER Jean-Loup) pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. Il autorise par 25 voix pour et 4 abstentions (UNAL Khadija, LEGER Aurélie, BECHIS Éric et KASTLER Jean-Loup) le maire ou un adjoint délégué à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous documents relatifs à ce cautionnement.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition de neuf logements PLUS (prêt locatif à usage social) et cinq logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) au 4 chemin des Fleurs à Ferney-Voltaire.

5. Versement d'une avance sur subvention en 2017 en faveur de l'Office de tourisme du Pays de Voltaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre par procuration) le versement immédiat, au profit de l'Office de Tourisme du Pays de Voltaire, d'une avance sur subvention d'un montant de 2 460€ pour l'organisation de la « Chasse à l'œuf dans le parc du château de Voltaire », étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2017. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre par procuration) le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents s'y rapportant.

6. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2017 en faveur de la Compagnie For.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour, 3 abstentions (SABARA Corinne, BECHIS Eric, KASTLER Jean-Loup) et 2 voix contre (CLAVEL Matthieu et COULON Alexandre par procuration) le versement immédiat, au profit de la Compagnie FOR, d'une avance sur subvention d'un montant de 22 500 €, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2017. Il autorise par 24 voix pour, 3 abstentions (SABARA Corinne, BECHIS Eric, KASTLER Jean-Loup) et 2 voix contre (CLAVEL Matthieu et COULON Alexandre par procuration) le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents s'y rapportant.

7. Personnel communal : modification de la liste des emplois communaux justifiant l'attribution d'un logement de fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service aux titulaires des emplois suivants :

- responsable des services techniques,
- gardien(ne) de l'hôtel de ville.

Il décide à l'unanimité l'attribution d'un logement pour service d'astreinte moyennant le paiement d'une redevance mensuelle aux titulaires des emplois suivants :

- chef de service de la police municipale,
- adjoint au chef de service de la police municipale,
- policiers municipaux,
- responsable du service voirie,
- responsable du CTM / coordonnateur des équipes techniques,
- responsable des salles du Levant et des Marmousets.

Il dit à l'unanimité que la présente délibération prendra effet le 1^{er} mars 2017.

8. Personnel communal : création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste à temps plein (35h) dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » (service voirie). Il indique à l'unanimité que le contrat est conclu avec les mêmes conditions que celles accordées aux personnes bénéficiant d'un contrat aidé. Il précise à l'unanimité que les crédits seront inscrits dans les budgets 2017 et suivants et que le Comité Technique a été informé de ce recrutement lors de sa séance du 24 janvier 2017 et autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

9. Personnel communal : mise en place d'un contrat d'apprentissage à l'école Florian.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place d'un contrat d'apprentissage à l'école Florian (formation au CAP Petite enfance). Il s'engage à l'unanimité à inscrire les crédits correspondants dans les budgets 2017 à 2019 et autorise à l'unanimité le maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

10. Personnel communal : création d'un poste de maître-nageur sauveteur à mi-temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste à temps non complet (17h30) dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS). Il précise à l'unanimité que les crédits seront inscrits au budget 2017 et que le Comité Technique a été informé de cette création lors de sa séance du 24 janvier 2017 et autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

11. Personnel communal : modification du tableau des emplois des de la commune par l'ajustement de postes (services social et conservatoire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois de la commune tel que présenté. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints, à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

12. Attribution du marché de fourniture et d'installation de vestiaires sportifs de type modulaire.

Sur proposition de la commission *Travaux et sécurité*, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 27 voix pour et 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) le marché de fourniture et d'installation de vestiaires sportifs de type modulaire à l'entreprise COUGNAUX, pour un montant de 292 650,34€ HT, soit 351 180,41€ TTC. Il s'engage par 27 voix pour et 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017. Il charge par 27 voix pour et 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) le maire ou un adjoint délégué à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

13. Acquisitions foncières et enquête d'utilité publique (DUP) et parcellaire préalable à l'expropriation pour déviation de la route départementale 78, requalification de l'Allée du Château, création de parkings paysagers et recomposition d'un verger.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les dossiers d'enquête publique de DUP parcellaire et de classement / déclassement de voirie. Il s'engage à l'unanimité à demander à M. le Préfet de l'Ain d'organiser cette enquête dans le cadre d'une enquête publique unique. Il donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire ou un adjoint délégué pour procéder aux démarches nécessaires et plus généralement à prendre toutes décisions et à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes dispositions.

14. Questions diverses.

- **Décisions du maire prises en janvier 2017 en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (délégations du conseil municipal).**

DECISIONS DU MAIRE du mois de décembre 2017

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

Décision municipale n°001 - 2017 du 23 janvier 2017

Considérant la volonté municipale d'équiper les services de la ville de véhicules électriques et l'intérêt de louer les batteries pour les deux véhicules récemment commandés ; considérant la proposition commerciale de la société Diac Location, sise 14 avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy-Le-Grand, la commune accepte la proposition de cette société pour deux contrats de location de batterie, pour une durée de sept ans ou 100 000 km.

Les montants mensuels sont fixés comme suit :

- Renault Zoé EF-691-PB, contrat n°D8401236 : montant HT mensuel de 65,50 euros, soit 87,02 euros TTC.
- Renault Zoé EH-931-VT, contrat n°217000508060 : montant HT mensuel de 80,08 euros, soit 99,56 euros TTC.

Décision municipale n°002 - 2017 du 30 janvier 2017

Considérant la demande de la commission *Finances et économie locale* de disposer d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet de restaurant qui serait aménagé et exploité dans la propriété communale dénommée « L'Atelier Lambert » ; considérant les références de la société Lab Consulting SARL, sise 3 avenue Louis Pictet 1214 VERNIER, en termes d'ingénierie hôtelière et de restauration, et la proposition qu'elle a formulée, une étude de faisabilité technique et financière est confiée à cette société dans le cadre du projet de restaurant que la commune envisage d'aménager dans le bâtiment de l'Atelier Lambert.

L'étude se décompose comme suit :

- Audit de faisabilité technique pour un montant forfaitaire de 5 500€ HT.
- Audit de faisabilité financière pour un montant e 4 700€ HT.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 07 Février 2017.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.